

## **Profil de formation continue Gestionnaire certifié(e) spécialisé(e) en ressources humaines**

### **1. Domaines d'activité et attributions :**

Les gestionnaires certifié(e)s spécialisé(e)s en ressources humaines travaillent comme employé(e)s ou en indépendant(e)s pour des entreprises de ressources humaines et dans des unités organisationnelles équivalentes d'autres entreprises. Ils/elles prennent en charge sous leur responsabilité propre des tâches typiques du secteur des prestations en ressources humaines, notamment les tâches de recrutement du personnel, de conseil du personnel, de distribution, d'encadrement du personnel et de fiscalité d'entreprise, à un niveau principalement opératif. À cet égard, ils/elles ont la capacité de planifier, de contrôler et de piloter les processus le long de la chaîne de création de valeur, et de représenter une entreprise vis-à-vis de l'extérieur.

Ils/elles sont en mesure d'effectuer les tâches suivantes :

- analyser les évolutions du marché et en déduire les conséquences pour l'entreprise ;
- gagner des clients et déterminer leurs besoins relativement aux prestations en ressources humaines, de même qu'élaborer les offres correspondantes ;
- réaliser des analyses de potentiel de collaborateurs et de besoins en personnel, et planifier et piloter les processus de recrutement, de qualification et de développement du personnel ;
- encadrer le personnel et gérer les conflits ;
- développer de nouveaux produits dans le secteur des prestations en ressources humaines, et organiser des changements organisationnels et des assouplissements relativement au personnel ;
- évaluer des faits relatifs à la prestation de ressources humaines sur la base de contextes politico-économiques, gestionnaires et juridiques, et en déduire des actions d'entreprise ;
- organiser la communication interne et externe de l'entreprise, et les relations publiques ;
- évaluer la qualité des processus d'entreprise.

## **2. Qualifications professionnelles :**

Les gestionnaires certifié(e)s spécialisé(e)s en ressources humaines disposent de connaissances, de compétences et d'expériences qu'ils/elles ont acquis en général au cours d'une formation professionnelle et dans le cadre d'une expérience professionnelle dans ce secteur. Afin de pouvoir prendre en charge les tâches décrites ci-dessus, ils/elles disposent de qualifications et d'une expérience professionnelle dans les domaines suivants :

- analyse de marchés et d'opportunités ;
- sélection et développement de prestations en ressources humaines ;
- acquisition de clients et développement de la collaboration avec ces clients ;
- recrutement et fidélisation de personnel ;
- organisation des effectifs, et suivi des commandes ;
- encadrement et développement de personnel ;
- direction d'entreprise, surveillance des processus et contrôle des résultats.

## **3. Preuve de qualifications :**

Le/la gestionnaire certifié(e) spécialisé(e) en ressources humaines a fait la preuve qu'il/elle détenait les qualifications décrites au point 2 lors d'un examen public, en vertu d'un décret de l'État fédéral du 23 juillet 2010 (Journal officiel fédéral Section I, n° 39, pp. 1035-1038). Un certificat établissant que l'examen a été passé avec succès a été délivré.

## **4. Conditions préalables :**

Pour être autorisé à se présenter à l'examen de gestionnaire certifié(e) spécialisé(e) en ressources humaines, il faut être en mesure de prouver que l'on a achevé en bonne et due forme une formation professionnelle reconnue de trois ans dans le secteur des prestations en ressources humaines, et faire également état d'une expérience professionnelle d'au moins un an dans une entreprise de ce même secteur, ou encore d'une qualification comparable. Par ailleurs, sont également autorisées à se présenter à cet examen les personnes ayant passé avec succès l'examen final d'une formation professionnelle reconnue dans un autre secteur et disposant d'une expérience professionnelle de deux ans au minimum dans le secteur des ressources humaines, ou encore les personnes disposant d'une expérience professionnelle de cinq ans au minimum dans ce secteur.

En vue de la préparation à l'examen, des mesures de formation sont proposées, dont la durée est fonction des différentes tâches fonctionnelles et d'encadrement.